

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



## Établissements publics du ministère des sports

**Jeudi 7 mai 2020 – n° 310**

Ce flash info du ministère des sports est édité toutes les semaines à destination des établissements publics du ministère des sports. Cet outil de communication permet la transmission d'informations utiles pour le pilotage au quotidien des établissements. Pour solliciter le bureau DS2A : [ds.a2@sports.gouv.fr](mailto:ds.a2@sports.gouv.fr)

### Téléchargement des pièces jointes

Ce lien ne sera actif que 10 minutes environ après la diffusion du flash info et le restera pendant 7 jours.

Nous vous transmettons en pièce-jointe le discours de la ministre prononcé devant la commission de l'Assemblée Nationale en fin de semaine dernière. Elle y rend un hommage appuyé à la direction des sports et à l'ensemble des services déconcentrés et établissements du ministère.

Nous vous transmettons également le lien permettant d'accéder au protocole sanitaire pour la réouverture des collèges et lycées : [Lien](#)

## Vie des établissements

### Indicateurs nationaux des CREPS - bilan 2019

#### - Rappel

Nous invitons les CREPS qui n'auraient pas transmis le bilan 2019 des indicateurs nationaux (supports word et excel) à le faire au plus tard pour le vendredi 15 mai 2020 terme de rigueur.

Nous vous invitons à respecter ce délai supplémentaire par l'envoi via la BAL [ds.a2@sports.gouv.fr](mailto:ds.a2@sports.gouv.fr)

### Consultation sur le « Tour de France » de

#### Colosse aux pieds d'argile

À la suite de la convention signée le 2 avril 2019 entre le Ministère des Sports et l'association « Colosse aux pieds d'argile », nous avons souhaité vous associer à l'organisation d'un « Tour de France de sensibilisation sur la prévention des violences sexuelles et du bizutage dans le sport » qui s'est concrétisé par des opérations de sensibilisation sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les DOM TOM entre fin Août 2019 (à l'occasion de la rentrée de certains établissements) et début Mars 2020. Nous tenons à vous remercier chaleureusement pour avoir facilité l'organisation de ces interventions dans des délais contraints et pour votre engagement dans la réussite de ce projet.

Un projet qui, pour le Ministère des sports, a été un véritable test sur la mise en œuvre d'actions innovantes en matière de prévention des violences et des discriminations dans le sport, qui nécessite une évaluation partagée. C'est pourquoi l'association « Colosse aux pieds d'argile » reviendra très prochainement auprès de chacun d'entre vous pour effectuer un bilan de ses interventions.

Nous souhaiterions également pouvoir recueillir vos retours, vos suggestions et votre avis sur le maintien de ce type d'opération quelle que soit la nature de l'association visée et quel que soit son champ d'intervention (prévention des violences sexuelles, bizutage ou d'une toute autre dérive).

Votre retour d'expérience nous sera précieux pour voir quelles suites nous pourrions donner à cette nouvelle approche de sensibilisation. Aussi, nous vous remercions, de bien vouloir prendre quelques minutes pour remplir le questionnaire à adresser à [david.brinquin@sports.gouv.fr](mailto:david.brinquin@sports.gouv.fr) pour le mardi 26 Mai 2020 au plus tard qui est dans les pièces-jointes. Nous vous informons que ce sujet sera abordé lors de la prochain audioconférence des établissements mercredi prochain.

Nous vous communiquerons, courant Juin 2020, les résultats et partagerons les perspectives envisagées pour accompagner vos actions de sensibilisation tout au long de la saison sportive 2020/2021.

### AFLD - localisation pendant la période

#### d'urgence sanitaire

Voici le lien permettant d'accéder à la délibération parue ce jour au JORF concernant l'AFLD et les obligations de localisation : [Délibération n° 2020-25 du 22 avril 2020 du collège de l'Agence française de lutte contre le dopage prescrivant l'application d'obligations de localisation pendant la période d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de covid-19s](#)

## Formation professionnelle

### BNSSA et/ou SSA

Le bureau DS.3B souhaite vous informer de la parution de trois textes, par le ministère de l'intérieur, afin de faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Ces textes permettent une prorogation exceptionnelle, sous certaines conditions, de la durée de validité des diplômés aux BNSSA et/ou SSA qui étaient soumis à une formation continue (recyclage) cette année. Ces titulaires pourront donc, par exemple, exercer cet été ou présenter leur BNSSA (non recyclé) pour s'inscrire en formation d'ici la fin d'année.

[Arrêté du 23 avril 2020 portant prorogation de validité du brevet national de surveillance et de sauvetage aquatique pour faire face à l'épidémie de covid-19 et à la pénurie de surveillant de lieu de baignade d'accès gratuit](#)

[Arrêté du 23 avril 2020 portant prorogation de validité du certificat de compétences de « surveillant-sauveteur aquatique en eaux intérieures » pour faire face à l'épidémie de covid-19 et à la pénurie de surveillant de lieu de baignade d'accès gratuit](#)

[Arrêté du 23 avril 2020 portant prorogation de validité du certificat de compétences de « surveillant-sauveteur aquatique sur le littoral » pour faire face à l'épidémie de covid-19 et à la pénurie de surveillant de lieu des zones de baignade situées en milieu naturel ouvertes gratuitement au public](#)

Par ailleurs et comme vous le savez, le bureau DS.3B travaille sur un train de textes introduisant des mesures exceptionnelles dans l'organisation des formations et des éprouvantes dans nos diplômes professionnels de l'animation et du sport. Vous en connaissez déjà les grandes lignes qui ont de plus ont été présentées dans une réunion cabinet où les directeurs régionaux et d'établissements étaient conviés. Ces textes sont actuellement en cours de signature, avant publication prochaine. »

### La formation à l'épreuve du Covid-19 : et

#### maintenant ?

Le bureau DS.3B souhaite vous informer de l'organisation prochaine d'un webinaire relatif à « La formation à l'épreuve du Covid-19 : et maintenant ? ». Destiné aux acteurs de la formation et de l'apprentissage, ce webinaire organisé par Centre Inffo avec la participation exceptionnelle de Stéphane Rémy, sous-directeur à la DGEFP se tiendra le jeudi 14 mai 2020 à 14h30.

Il tendra à répondre aux trois questions suivantes :

- Quel plan de reprise d'activité en présentiel des organismes de formation et des CFA ?
- Où en est-on dans le déploiement du FNE-Formation ?
- Quelles mesures d'ajustement de la réforme en cours ?

[Inscription gratuite en cliquant ici.](#)

*A la semaine prochaine et portez-vous bien*

Nom Prénom	Qualité	Tél + @
Thibaut DESPRES	Chef de bureau	01 40 45 90 09 + @
Catherine PELLICIARI	Adjointe au chef de bureau	01 40 45 96 80 + @
Sophie BAUCHART	Responsable de tutelle ENVSN – CREPS de Reims, Strasbourg, Nancy, Toulouse,	01 40 45 92 11 + @
David CHARRAS	Montpellier et IDF.	01 40 45 96 25 + @
Marina CHAUMOND	Responsable de tutelle – ENSM et CREPS de Wattignies	01 40 45 93 03 + @
Claire MARTY	Responsable de tutelle – IFCE et CREPS de Bordeaux, Poitiers, Nantes, La	01 40 45 97 46 + @
François ROBERT	Réunion, PAP et Bourges.	@
Dominique RABUEL	Responsable de tutelle – MNS et CREPS de Dijon, PACA, Vichy et Rhône Alpes	01 40 45 91 41 + @ 01 40 45 96 93 + @
	Responsable de tutelle INSEP	@
	Affaires juridiques	@

Diffusion à : Agents de la direction des sports, aux directeurs et adjoints des établissements publics sportifs, à l'IGESR, à la DRH des ministères sociaux, aux directeurs régionaux et contrôleurs budgétaires, aux préfigurateurs DRAJES, aux responsables des pôles ressources nationaux et organisations syndicales.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)